

Directives anticipées CRS

Pour que votre volonté soit respectée.



Sommaire



Pourquoi rédiger des directives anticipées? | 4

Les directives anticipées CRS, une solution complète | 6

Directives anticipées CRS – les principaux points | 8

Directives anticipées CRS – l'essentiel en bref | 10

Informations importantes et contact | 11

Pourquoi rédiger des directives anticipées?



Vivre, c'est bien sûr profiter de son temps libre, voyager, et ce faisant prendre parfois certains risques. Sans pour autant devoir sans cesse penser au pire. Malgré tout, mieux vaut avoir préparé à toutes les éventualités. Prenez donc dès aujourd'hui les dispositions qui s'imposent de manière à ce qu'en cas d'urgence, chacun sache ce qu'il doit faire: il se peut en effet qu'un jour, par suite d'une maladie grave ou d'un accident, vous ne soyez plus en mesure de décider par vous-même des choix médicaux vous concernant, d'informer vos proches et de prendre les autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les directives anticipées de la Croix-Rouge suisse (CRS) vous permettent de définir clairement vos attentes et vous donnent ainsi la garantie que votre volonté sera respectée même si vous n'êtes plus capable de l'exprimer.

Prenez les devants – il n'est jamais trop tôt

Il n'est jamais trop tôt pour rédiger ses directives anticipées: la perte de la capacité de discernement peut être très soudaine et survenir à tout moment.

Avec ses directives anticipées, la Croix-Rouge suisse vous offre une solution sûre et complète.



En cas de maladie grave ou d'accident, c'est un soulagement considérable pour les proches de savoir comment exaucer les vœux de la personne concernée de la plus fidèle des manières. Car par respect, amour ou amitié, ils souhaitent alors que tout soit le plus conforme possible aux attentes de cette dernière.

De même, il est très utile pour les médecins de connaître le regard que porte le patient sur sa maladie, sur la vie, sur la mort. Des directives anticipées les aident à prendre des décisions difficiles.

Les directives anticipées CRS – une solution complète



Le formulaire électronique des directives anticipées CRS et la notice pour l'établissement du document sont disponibles en ligne à l'adresse:
www.directives-anticipees.ch

Conseil

Les directives anticipées CRS abordent de nombreuses questions éthiques et existentielles. Or il est plus facile de réfléchir à ce qui pourrait advenir demain dans le cadre d'une discussion. N'hésitez pas à prendre contact avec la Croix-Rouge suisse: nos conseillers qualifiés, soumis au secret professionnel, vous seront d'un grand secours dans la rédaction de vos directives anticipées et vous aideront à mieux définir vos souhaits et vos attentes.

Dépôt

Après les avoir complétées, datées et signées, vous pouvez déposer vos directives anticipées auprès de la CRS.

Une fois que nous avons reçu votre document, nous en faisons une saisie électronique et conservons les directives au centre de dépôt de la CRS. De votre côté, vous recevez une copie à titre de justificatif.

Outre ses avantages en termes de sécurité, ce dépôt représente la garantie qu'en cas d'urgence, vos directives anticipées CRS pourront être rapidement trouvées et transmises au personnel médical concerné – et cela 24h/24, 7j/7.

Le conseil et le dépôt sont payants.

Vérification

Avant le dépôt, un spécialiste vérifie le contenu, la validité formelle et la clarté de vos directives anticipées CRS. Si des adaptations sont nécessaires, vous serez contacté-e.

Carte personnelle

Vous recevez une carte personnelle signalant l'existence de vos directives anticipées CRS. On peut y lire le numéro de téléphone du centre de dépôt de la CRS, par l'intermédiaire duquel les personnes habilitées peuvent en toute simplicité obtenir de consulter le document.

Confiez aux personnes de votre choix (personne de confiance, médecin

traitant, enfants, etc.) une copie de vos directives anticipées CRS.

Actualisation

Vous recevez régulièrement une invitation à actualiser vos directives anticipées CRS. Néanmoins, vous pouvez également modifier ou révoquer ces dernières à tout moment.

Transmission

Les directives anticipées ne sont transmises qu'aux spécialistes médicaux habilités à les consulter. Avant de laisser quiconque prendre connaissance du document, le centre de dépôt procède à une vérification d'identité. Ainsi, la confidentialité est garantie.

Directives anticipées CRS – les principaux points



Pour être contraignantes, vos directives anticipées CRS doivent être datées et signées à la main.



Les directives anticipées CRS sont un document détaillant par écrit les traitements médicaux que vous acceptez ou refusez dans la perspective d'une éventuelle incapacité de discernement. Elles ont été élaborées par des spécialistes de la médecine, du droit et de l'éthique et répondent aux exigences fixées par la loi.

En vertu du nouveau droit de la protection de l'adulte, entré en vigueur début 2013, les médecins sont tenus de s'enquérir de l'éventuelle existence de directives anticipées. Le cas échéant, ils ont l'obligation de respecter les dispositions qu'elles prévoient.

Contenu

Les directives anticipées CRS vous permettent de dicter les mesures qui, en cas d'incapacité de discernement, devront être prises en matière d'atténuation des douleurs et autres symptômes, d'hydratation et d'alimentation artificielles, de réanimation et de prolongation de la vie. Outre vos valeurs personnelles, vous pouvez y préciser le nom de votre personne de confiance et indiquer les autres documents de prévoyance déjà établis par écrit.

Forme

Les directives anticipées CRS doivent répondre à certaines exigences de forme: le nom, le prénom, la date de naissance, le lieu de résidence et le numéro de sécurité sociale (ou numéro AVS) doivent être mentionnés. De plus, il faut que le document soit bien lisible et qu'il soit daté et signé à la main. Enfin, il est préférable que les directives soient régulièrement actualisées.

Validité

La validité juridique des directives anticipées n'est pas limitée dans le temps. Cependant, il est recommandé de les vérifier de manière régulière afin de les adapter le cas échéant à de

nouvelles circonstances. Ainsi, vous avez tout intérêt à actualiser vos directives anticipées au moins tous les deux ans ou à chaque fois que votre état de santé ou votre situation de vie évolue.

Les directives ne sont applicables qu'à partir du moment où, du fait d'un événement spécifique, vous n'êtes plus en mesure d'exprimer vous-même votre volonté.

Personne de confiance

Dans vos directives anticipées CRS, vous nommez les personnes de confiance qui seront appelées à participer au processus de décision si un jour vous n'êtes plus capable de discernement.

Directives anticipées CRS – l'essentiel en bref

Les directives anticipées CRS vous donnent la possibilité de définir clairement vos valeurs et vos attentes afin d'avoir la certitude que votre volonté sera respectée même si un jour vous deviez ne plus être capable de l'exprimer par vous-même.

Vos directives anticipées CRS aideront vos proches et le corps médical à prendre des décisions difficiles.

Informez les personnes de votre choix (personne de confiance, médecin traitant, enfants, etc.) de l'existence de vos directives anticipées CRS.

Portez en permanence sur vous votre carte personnelle, qui signale l'existence de vos directives anticipées CRS.

Pour être contraignantes, vos directives anticipées CRS doivent être datées et signées à la main.

Actualisez vos directives anticipées au moins tous les deux ans ou à chaque fois que votre état de santé ou votre situation de vie évolue. Confirmez systématiquement ces modifications en datant et en signant le document.

Vos directives anticipées CRS ne sont applicables qu'à partir du moment où vous n'êtes plus en mesure d'exprimer vous-même votre volonté.

Informations importantes et contact

Retrouvez toutes les informations sur notre offre et téléchargez (gratuitement) le formulaire électronique «Directives anticipées CRS» ainsi que la notice d'aide sur:

www.directives-anticipees.ch

Si vous souhaitez bénéficier de conseils sur des questions d'ordre médical, éthique ou personnel ou que vous avez besoin d'aide pour établir vos directives anticipées CRS, n'hésitez pas à prendre contact avec nous:

Croix-Rouge suisse

Tél. 0800 99 88 44 (gratuit)

Du lundi au jeudi

de 8h à 12h

Les directives anticipées CRS vous permettent de définir à l'avance les traitements médicaux que vous acceptez ou refusez dans la perspective d'une éventuelle incapacité de discernement.

Croix-Rouge suisse

